



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 MAI 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

7.7. OBJET : A.I.E.G. - Assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2022 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30, L1523-12 § 1^{er} et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation de la Ville d'ANDENNE à l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz, A.I.E.G. en abrégé ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux Assemblées générales de l'A.I.E.G., à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 3 mai 2022 de l'A.I.E.G. annonçant la tenue d'une assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale le mercredi 8 juin 2022, à 19h15, en ses locaux sis rue des Marais, n°11 à SEILLES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Approbation du rapport spécial du Conseil d'administration concernant les modifications statutaires conformément au CSA ;
2. Modifications statutaires ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration - Augmentation des apports ;
4. Approbation du rapport spécial du Commissaire Réviseur concernant l'apport en nature d'une créance ;
5. Approbation émission d'actions B1 ;

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er}

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2022 :

Point 1 : Approbation du rapport spécial du Conseil d'administration concernant les modifications statutaires conformément au CSA

Résultat du vote : 23 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Modifications statutaires

Résultat du vote : 23 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation du rapport du Conseil d'administration - Augmentation des apports

Résultat du vote : 23 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Approbation du rapport spécial du Commissaire Réviseur concernant l'apport en nature d'une créance

Résultat du vote : 23 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Approbation émission d'actions B1

Résultat du vote : 23 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1^{er} du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale extraordinaire programmée le 8 juin 2022, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 8 juin 2022 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à l'A.I.E.G., ainsi qu'aux délégués communaux.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,


Ronald GOSSIAUX




Claude EERDEKENS